



Le Saint-Siège

***DISCOURS DU PAPE PIE XII
À L'AMBASSADEUR D'ITALIE PRÈS LE SAINT-SIÈGE,
S.E. LE MARQUIS PASQUALE DIANA****

Dimanche 10 février 1946

Les nobles paroles que Votre Excellence Nous a adressées au moment d'inaugurer ses hautes fonctions expriment avec un accent de profonde émotion son intime conviction de l'importance de la mission qui lui est confiée et des responsabilités exceptionnellement délicates qu'elle comporte dans les conjonctures présentes et dans les difficiles et instables conditions d'un après-guerre encore indécis et incertain.

Le peuple italien, dont vous êtes maintenant auprès de Nous le représentant et le protecteur, a toujours été particulièrement aimé de Nous, et, en ces années de souffrances et d'angoisses, il est plus que jamais près de Notre cœur.

Victime d'une guerre dans laquelle il a été entraîné contre les sentiments et la volonté de sa grande majorité, et que Nous-même avons cherché vainement à conjurer, il Nous est devenu doublement cher, et son angoisse présente est un nouveau et spécial titre à Notre sollicitude paternelle et à Notre empressement à lui venir en aide.

Aussi, quand Nous tendons Nos mains pour secourir d'une façon particulière Nos fils et Nos filles d'Italie, plus durement frappés par l'épouvantable conflit, dans l'esprit du divin Samaritain, Nous obéissons non seulement à un devoir de charité, mais encore à une intime impulsion de Notre âme.

Des générations entières, peut-être, devront porter la lourde responsabilité de cette horrible guerre. Cependant, Nous avons confiance dans la générosité, dans la valeur, dans la force de résistance, dans les riches qualités de nature et dans la robuste foi chrétienne qui sont l'apanage du peuple italien ; confiance par-dessus tout dans l'aide de la divine Providence qui l'a choisi pour établir au milieu de lui le roc inébranlable sur lequel repose le Siège de Pierre. Aussi, Nous ne

doutons pas que de son côté, rassemblant dans un sentiment de concorde et de discipline toutes ses forces personnelles, et soutenu par la sage compréhension et l'assistance bienveillante des autres peuples, il sera à même d'apporter à son tour sa précieuse contribution à l'établissement d'un nouvel ordre social fondé sur l'équité et sur le droit.

Dans cette attente et avec cet espoir, Nous donnons de tout cœur à S. A. R. le lieutenant général du royaume, à la famille royale, au gouvernement et à tout le peuple italien, et en particulier à Votre Excellence, la Bénédiction apostolique implorée.

** Actes de S.S. Pie XII, vol.VIII, p.66-67.*

Documents Pontificaux 1946, p.59-60.